



Rapporteur : M. CHENUT

Commission n°4

41 - Finances, Moyens des services

Garantie d'emprunt par l'association Saint Benoit Labre pour l'acquisition d'une propriété Les Rochers à Châteaubourg

Le vendredi 24 juin 2022 à 09h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs:

Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme COURTEILLE (pouvoir donné à Mme BILLARD), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. LAPAUSE (pouvoir donné à Mme BRUN), M. LE MOAL (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à M. PICHOT), M. MARTINS (pouvoir donné à Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3211-1, L. 3212-4, L. 3231-4 et suivants et R. 3231-1 et suivants ;

Vu les délibérations du Conseil départemental en dates des 14 février 2014, 24 mars 2016, 29 septembre 2016 et 3 février 2022 relatives aux garanties d'emprunts ;

Expose :

L'association « Foyer Saint-Benoît Labre » a été fondée en 1936, à Rennes, dans le but de venir en aide aux sans-abris et de les accueillir de jour comme de nuit, sans distinction de nationalité, de culture, d'opinion et de religion. Elle trouve ses origines dans les valeurs du catholicisme social d'entraide et de partage avec les plus pauvres, symbolisées par le choix de la référence à Saint Benoît Labre.

L'Association Saint Benoît Labre gère sur le Département d'Ille-et-Vilaine plusieurs dispositifs :

- un Centre d'hébergement et de réinsertion sociale, un Centre d'hébergement d'urgence et un Accueil de nuit situés à Rennes,
- un Accueil d'urgence pour familles situé à Betton,
- un Centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) à Betton et à Vitré,
- un Centre provisoire d'hébergement (logements diffus dans le parc social),
- une expérimentation d'un dispositif pour l'accueil des personnes les plus éloignées des dispositifs existants.

L'association héberge ainsi environ 400 personnes chaque nuit et emploie environ 70 professionnels.

Le CADA "Les Tertres Noirs" à Vitré est un site provisoire. C'est pourquoi l'association souhaite acquérir un nouveau site Les Rochers à Châteaubourg qui permettrait de répondre au cahier des charges en accueillant 33 demandeurs d'asile et de répondre aux besoins sociaux du territoire. En effet, l'association se heurte au manque de disponibilité aussi bien en terme de logement que d'hébergement.

Outre les places de CADA, le domaine des Rochers pourrait également offrir la possibilité de développer d'autres actions et d'optimiser l'utilisation du site. Une étude est actuellement menée avec NEOTOA en lien avec la municipalité de Châteaubourg.

Le montant de l'acquisition du domaine et des travaux s'élève à 1 600 000 €.

L'association Saint Benoît Labre sollicite la garantie du Département à hauteur de 100 % pour la souscription d'un emprunt de 1,6 M€ auprès de la Caisse d'Épargne au taux fixe de 1,47 % sur une durée de 15 ans.

Par ailleurs, l'association a sollicité deux subventions (en attente de décision) :

- Conseil régional au titre du FIR (fond d'intervention régional) : 30 000 €
- Conseil départemental au titre de la politique insertion : 200 000 €

Les subventions accordées viendront en diminution du montant de l'emprunt contracté sachant qu'une exonération d'indemnité de remboursement anticipé a été accordée par le prêteur.

Au regard de ces éléments et de l'intérêt particulier de ce dossier, il est proposé d'accorder la garantie d'emprunt du Département à hauteur de 50 % à l'association Saint Benoît Labre, compte tenu du caractère dérogatoire de ce dossier.

Décide :

- d'accorder, dans le cadre de l'acquisition et des travaux du domaine Les Rochers à Châteaubourg, une garantie à hauteur de 50 % à l'association Saint Benoît Labre à Rennes, pour un emprunt de 1 600 000 € selon les conditions exposées ci-dessus.

La garantie de la collectivité est accordée pour une durée totale du prêt et jusqu'au complet

remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, le Département d'Ille-et-Vilaine s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande du prêteur adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaire à ce règlement.

Le Conseil départemental s'engage pendant la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

- d'approuver les termes de la convention de garantie d'emprunt à conclure avec l'association Saint Benoît Labre, jointe en annexe ;

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur et l'emprunteur et à signer la convention de garantie pour le dossier ci-dessus.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 5 juillet 2022

ID : AD20220026

Signé électroniquement le mercredi 06 juillet 2022
Pour le Président et par délégation,
Le directeur Assemblée, affaires juridiques et documentation
Vincent RAUT